

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00736

Numéro SIREN : 483 516 779

Nom ou dénomination : C.V. DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 3448

C.V. DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 617 079 euros
Siège social : Lieudit "Les Bragauds"
17940 RIVEDOUX PLAGE
483 516 779 RCS LA ROCHELLE

**TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 MARS 2020**

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 277 049,09 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 277 049,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	277 049,09 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves ».....	18 803,36 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

A la réserve légale, soit	13 852,45 euros
---------------------------------	-----------------

Dividendes

A titre de dividende.....	282 000,00 euros
---------------------------	------------------

Total.....	295 852,45 euros	295 852,45 euros
-------------------	-------------------------	-------------------------

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2,0473 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces

Pe

revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 septembre 2018	95 000,00 euros			18 226,39 euros
30 septembre 2017				
30 septembre 2016				

TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte des conventions conclues entre la Société et le président relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, et ci après mentionnées :

Convention avec M. Philippe CAZENAVE :

- **Compte courant :** Il est constaté au 30 septembre 2019, un compte courant en faveur de Monsieur Philippe CAZENAVE d'un montant de 1.160.866,50 euros.
- **La rémunération du Président :** La rémunération de Monsieur Philippe CAZENAVE s'est élevée à 22.500 euros sur l'exercice en cours. Les cotisations sociales y afférentes ont été prises en charge par la société s'élevant à 880 euros.

Conventions conclues par la Société avec les sociétés dont Monsieur Philippe CAZENAVE est dirigeant :

Prestations administratives facturées. La société CV Développement a facturé la somme de 253.021,24 euros aux sociétés du groupe, au titre des prestations administratives.

Convention d'intégration fiscale

Option pour le **régime d'intégration fiscale des groupes** entre la société CV Développement "Société Mère" et les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières , SCI Les Fougères, Le Galion, A La Corniche et Angi "Sociétés filiales ».

Convention de trésorerie

En date du 1^{er} octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières , SCI Les Fougères, Hôtel Le Galion, A La

R

Corniche, Baie d'Yves, La Pointe du Chay, SCI Les Fougères, SCI Surprise et SCI Angi "Sociétés filiales ».pour une durée indéterminé et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.

Conventions avec la SARL CAP DETENTE

- **Avances en compte courant de la société Cap Détente à la société CV DEVELOPPEMENT** : au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 197.098,82 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel** : Le montant facturé à Cap Détente s'élève à 36.608,69 euros.

Conventions avec la SARL LE GALION

- **Avances en compte courant de la société Le Galion à la société CV DEVELOPPEMENT** : au 30 septembre 2019, la société HOTEL LE GALION est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant de ces avances s'élève à la somme de 719.331,98 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel** : Le montant facturé à Le Galion s'élève à 39.594,41 euros.
- **Location d'un véhicule à la société Le Galion** : Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 13.034,64 euros.

Conventions avec la SARL LOCATION MTR

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Location MTR** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 222.642,57 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SARL BAIE D'YVES

- **Avances en compte courant de la société Baie d'Yves à la société CV DEVELOPPEMENT** : au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 37.189,40 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SCI LES FOUGERES

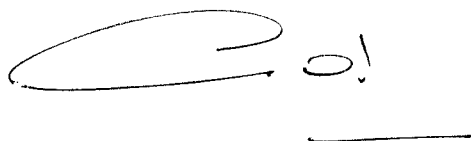
- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la SCI Les Fougères** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 610.196,76 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SAS LES SARTIERES

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Les Sartières** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 297.193,90 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Location d'un véhicule à Les Sartières** : Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 12.072,96 euros.

- **Mise à disposition de mobil home à Les Sartières :** Le montant total facturé pour l'exercice s'est élève à 66.925,08 euros.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 48.825,40 euros.
- **Mise à disposition d'une maison :** Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 34.337,88 euros.
- **Revenus des titres de participation** reçus de la société Les Sartières pour un montant de 100.000 euros.

Je 21. 04. 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a smaller 'o' and an exclamation mark, with a horizontal line underneath.

C.V. DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 617 079 euros
Siège social : Lieudit "Les Bragauds"
17940 RIVEDOUX PLAGE
483 516 779 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 MARS 2020

Le 19 mars 2020, à 9 heures 30 , au siège social de l'HOTEL LE GALION situé allée de la Guyane 17410 ST MARTIN DE RE,

▪ Monsieur Philippe CAZENAVE demeurant au 15 rue du Port, 17137 L'HOUMEAU,
Propriétaire de la totalité des 137 741 actions de 19 euros chacune, composant le capital social de la Société C.V. DEVELOPPEMENT.

Associé unique et Président de ladite Société.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, l'Associé unique a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 277 049,09 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

Pe

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 277 049,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	277 049,09 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves ».....	18 803,36 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

A la réserve légale, soit 13 852,45 euros

Dividendes

A titre de dividende..... 282 000,00 euros

Total..... 295 852,45 euros 295 852,45 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2,0473 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 septembre 2018	95 000,00 euros			18 226,39 euros
30 septembre 2017				
30 septembre 2016				

Re

TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte des conventions conclues entre la Société et le président relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, et ci après mentionnées :

Convention avec M. Philippe CAZENAVE :

- **Compte courant :** Il est constaté au 30 septembre 2019, un compte courant en faveur de Monsieur Philippe CAZENAVE d'un montant de 1.160.866,50 euros.
- **La rémunération du Président :** La rémunération de Monsieur Philippe CAZENAVE s'est élevée à 22.500 euros sur l'exercice en cours. Les cotisations sociales y afférentes ont été prises en charge par la société s'élevant à 880 euros.

Conventions conclues par la Société avec les sociétés dont Monsieur Philippe CAZENAVE est dirigeant :

Prestations administratives facturées. La société CV Développement a facturé la somme de 253.021,24 euros aux sociétés du groupe, au titre des prestations administratives.

Convention d'intégration fiscale

Option pour le **régime d'intégration fiscale des groupes** entre la société CV Développement "Société Mère" et les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières, SCI Les Fougères, Le Galion, A La Corniche et Angi "Sociétés filiales ».

Convention de trésorerie

En date du 1^{er} octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières, SCI Les Fougères, Hôtel Le Galion, A La Corniche, Baie d'Yves, La Pointe du Chay, SCI Les Fougères, SCI Surprise et SCI Angi "Sociétés filiales » pour une durée indéterminée et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.

Conventions avec la SARL CAP DETENTE

- **Avances en compte courant de la société Cap Détente à la société CV DEVELOPPEMENT :** au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 197.098,82 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à Cap Détente s'élève à 36.608,69 euros.

Conventions avec la SARL LE GALION

- **Avances en compte courant de la société Le Galion à la société CV DEVELOPPEMENT :** au 30 septembre 2019, la société HOTEL LE GALION est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant de ces avances s'élève à la somme de 719.331,98 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à Le Galion s'élève à 39.594,41 euros.
- **Location d'un véhicule à la société Le Galion :** Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 13.034,64 euros.



Conventions avec la SARL LOCATION MTR

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Location MTR :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 222.642,57 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SARL BAIE D'YVES

- **Avances en compte courant de la société Baie d'Yves à la société CV DEVELOPPEMENT :** au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 37.189,40 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SCI LES FOUGERES

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la SCI Les Fougères :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 610.196,76 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SAS LES SARTIERES

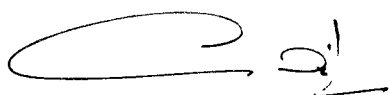
- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Les Sartières :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 297.193,90 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Location d'un véhicule à Les Sartières :** Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 12.072,96 euros.
- **Mise à disposition de mobil home à Les Sartières :** Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 66.925,08 euros.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 48.825,40 euros.
- **Mise à disposition d'une maison :** Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 34.337,88 euros.
- **Revenus des titres de participation** reçus de la société Les Sartières pour un montant de 100.000 euros.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Monsieur Philippe CAZENAVE



C.V. DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 617 079 euros
Siège social : Lieudit "Les Bragauds"
17940 RIVEDOUX PLAGE
483 516 779 RCS LA ROCHELLE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 MARS 2020

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019 SOUMISE
ET ADOPTEE**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 277 049,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	277 049,09 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves ».....	18 803,36 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

A la réserve légale, soit	13 852,45 euros
---------------------------------	-----------------

Dividendes

A titre de dividende.....	282 000,00 euros
---------------------------	------------------

Total.....	295 852,45 euros	295 852,45 euros
-------------------	-------------------------	-------------------------

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2,0473 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Pe

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

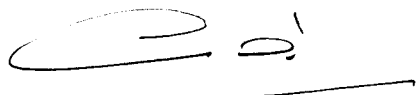
Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 septembre 2018	95 000,00 euros			18 226,39 euros
30 septembre 2017				
30 septembre 2016				

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Philippe CAZENAVE

le 22.04.2020



Dividendes mis en paiement le 01/04/2020

01/04/2020
2020.2

1323 C.V. DEVELOPPEMENT

Organe décisionnaire : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Date de décision : 19/03/2020

Dividende éligible à l'abattement

Montant total à répartir : 282 000,00 €, soit un dividende par titre A : 2,05 €

Code	Nom ou raison sociale	RF	Nb Titres A	Nb Titres B	Nb Titres C	Montant brut	Dispense de Prevt	Prélèvement obligatoire	Prélèvements sociaux	Retenue à la source	Net à payer
1	M. CAZENAVE PHILIPPE 6 RUE DES SARTIERES 17137 L HOUMEAU	P	137 741			282 000,00	☐	36 096,00	48 504,00		197 400,00
Nombre de lignes : 1			137 741			282 000,00		36 096,00	48 504,00		197 400,00

SAS AP-CONTACT
DAS

C.D. le 24.04.2020

C.V. DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 617 079 euros
Siège social : Lieudit "Les Bragauds"
17940 RIVEDOUX PLAGE
483 516 779 RCS LA ROCHELLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019
ETABLI AUX FINS DE DECISION D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Philippe CAZENAVE, Associé unique et Président de la Société C.V. DEVELOPPEMENT, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Il convient en premier lieu, de rappeler qu'au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019, la société a procédé à différentes opérations pour consolider son développement dans l'hôtellerie de plein air ou classique :
 - Suivant les décisions de l'associé unique en date du 22 février 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.239.669 euros par l'incorporation de cette somme prélevée sur les réserves, portant ainsi le capital social de 1.377.410 euros à 2.617.079, par l'élévation de la valeur nominale des 137.741 parts sociales de 10 euros à 19 euros.
 - Suivant les décisions extraordinaires de l'Associé unique en date du 27 juin 2019, la Société a été transformée en Société par Actions Simplifiée. Sous cette nouvelle forme juridique, Monsieur Philippe CAZENAVE assume les fonctions de Président en lieu et place de Gérant sous la précédente forme juridique.
 - Egalement, au cours de l'exercice clos, suivant les décisions de l'associé unique en date du 19 juillet 2019, la société a émis 52.632 obligations convertibles, d'une valeur nominale de 19 euros chacune, pour un montant de 1.000.008 euros, réservées à FPS BPIFRANCE CAPITAL 1 – FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME.
2. Au cours de l'exercice écoulé, notre société a continué son activité de holding animatrice de son groupe.

Au titre de l'exercice clos, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 980.911 euros contre 725.772 euros au titre de l'exercice passé, soit une progression d'environ 35 %.

Compte tenu du montant des produits d'exploitation s'élevant à 984.544 euros et des charges d'exploitation se montant à 733.200, le résultat d'exploitation ressort en hausse à 251.344 euros contre -29.260 au titre de l'exercice précédent.



Le résultat financier ressort négatif à -51.789 euros au titre de l'exercice clos contre 1.472.045 euros pour l'exercice précédent, étant rappelé que sur l'exercice précédent, un dividende de 1.435.000 avait été versé par la société LE RICHELIEU ce qui impactait les produits financiers.

L'exercice se traduit par un bénéfice de 277.049 euros contre 1.436.821 euros pour l'exercice passé, après amortissement de 120.912 euros et constitution de provision diverses pour 68.133 euros.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Néant

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, l'évènement suivant :

- Au début de mois de janvier 2020, l'administration fiscale a procédé à une inscription de privilège du trésor auprès du Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE, sur la Société, portant sur un montant de 343.221 euros relatif au contrôle fiscal des exercices 2012 à 2016. Nous vous précisons que nous avons contesté cette inscription et demandé au sursis du paiement. Cette contestation a été portée en marge de l'inscription de privilège du Trésor auprès du Greffe du Tribunal de commerce.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a initié le rachat par sa filiale la SCI ANGI, d'un ensemble immobilier situé 5 quai Georges CLEMENCEAU 17410 ST MARTIN DE RE, jouxtant le bâtiment de l'Hotel LE GALION a fin d'étendre les capacités hôtelières de cette filiale.

Connaissance prise des conditions et modalités du prêt BNP PARIBAS de 2 730 000 € au profit de la société ANGI, sa filiale, en vue du financement du rachat d'une maison située 5 quai Georges CLEMENCEAU 17410 ST MARTIN DE RE, la société CV DEVELOPPEMENT s'est portée caution personnelle et solidaire de la société pour 50 % du montant du financement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, savoir :

- La société **CAP DETENTE** est détenue à 98 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 675.893 euros, un résultat d'exploitation de 62.256 euros, un résultat courant avant impôts de 61.059 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable de 46.637 euros.
- La société **LOCATION MTR** est détenue à 99 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 3.600 euros, un résultat d'exploitation de -6.172 euros, un résultat courant avant impôts de -6.165 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -6.165 euros.

Pc

- La société **LE GALION** est détenue à 100 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 893.663 euros, un résultat d'exploitation de -43.917 euros, un résultat courant avant impôts de -45.606 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -33.486 euros.

- La société **SARL BAIE D'YVES** est détenue à 100 % par la Société.
Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019. Toutefois, il ressort un résultat d'exploitation de -11.879 euros, un résultat courant avant impôts de -11.899 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -12.194 euros.

- La société **LES FOUGERES** est détenue à 98 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 157.175 euros, un résultat d'exploitation de -9.648 euros, un résultat courant avant impôts de -25.985 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -25.286 euros.

- La société **LES SARTIERES** est détenue à 100 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 1.485.068 euros, un résultat d'exploitation de 37.977 euros, un résultat courant avant impôts de 21.933 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable de -15.041 euros.

- La société **SCI ANGI** est détenue à 99 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 264.914 euros, un résultat d'exploitation de -407.488 euros, un résultat courant avant impôts de -468.948 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -440.386 euros.

- La société **A LA CORNICHE** est détenue à 100 % par la Société.
Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019, un chiffre d'affaires de 1.391.235 euros, un résultat d'exploitation de 149.133,08 euros, un résultat courant avant impôts de 140.296 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable de 111.075 euros.

- La société **SURPRISE** est détenue à 99 % par la Société.
Elle a été constitué par acte sous seing privé en date du 7 juin 2018, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 21 juin 2018 sous le numéro 840 478 036.
Au titre de son premier exercice clos au 30 septembre 2019, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 47.386 euros, un résultat d'exploitation de -24.460 euros, un résultat courant avant impôts de 38.828 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable de 20.614 euros.

Pe

- La société **LA POINTE DU CHAY** est détenue à 100 % par la Société.

Elle a été constituée par acte sous seing privé en date du 7 juin 2018, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 25 juin 2018.

Il convient également de rappeler que suivant l'acte de cession de parts sociales signé en date du 18 juillet 2019 la Société a acquis les 245 parts sociales, numérotées de 256 à 500, appartenant à la société CHOL'INVEST, moyennant le montant de 2.450 euros.

Au titre de son premier exercice clos au 30 septembre 2019, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 148.496 euros, un résultat d'exploitation de -118.647 euros, un résultat courant avant impôts de -157.725 euros, ce qui laisse apparaître un résultat net comptable déficitaire de -157.725 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- La société **CAP DETENTE**.
- La société **LOCATION MTR**
- La société **LE GALION**
- La société **SARL BAIE D'YVES**
- La société **LES FOUGERES**
- La société **LES SARTIERES**
- La société **SCI ANGI**
- La société **A LA CORNICHE**
- La société **SURPRISE**
- La société **LA POINTE DU CHAY**

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISES DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

Néant

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 980 911 euros contre 725 772 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 35,15 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 984 544 euros contre 727 302 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 35,37 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 733 200 euros contre 756 562 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -3,09 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 251 344 euros contre -29 260 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 181 448 euros contre 146 659 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 23,72 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 50 445 euros contre 42 065 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 19,92 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 contre 3 au titre de l'exercice précédent.

S'agissant de l'utilisation du CICE, nous vous renvoyons à la lecture des annexes au bilan, pour de plus amples renseignements.

Compte tenu d'un résultat financier de -51 798 euros contre 1 472 045 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 199 554 euros contre 1 442 784 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,17 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 11 057 euros contre -53 771 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de -66 483 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 277 049 euros contre 1 436 821 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -80,72 %.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 9 685 622 euros contre 7 870 444 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,06 %.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Pe

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 277 049,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	277 049,09 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves ».....	18 803,36 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

A la réserve légale, soit 13 852,45 euros

Dividendes

A titre de dividende..... 282 000,00 euros

Total..... 295 852,45 euros 295 852,45 euros

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2,0473 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les neuf mois de la date de clôture.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 septembre 2018	95 000,00 euros			18 226,39 euros
30 septembre 2017				
30 septembre 2016				

R

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Convention avec M. Philippe CAZENAVE :

- **Compte courant :** Il est constaté au 30 septembre 2019, un compte courant en faveur de Monsieur Philippe CAZENAVE d'un montant de 1.160.866,50 euros.
- **La rémunération du Président :** La rémunération de Monsieur Philippe CAZENAVE s'est élevée à 22.500 euros sur l'exercice en cours. Les cotisations sociales y afférentes ont été prises en charge par la société s'élevant à 880 euros.

Conventions conclues par la Société avec les sociétés dont Monsieur Philippe CAZENAVE est dirigeant :

Prestations administratives facturées. La société CV Développement a facturé la somme de 253.021,24 euros aux sociétés du groupe, au titre des prestations administratives.

Convention d'intégration fiscale

Option pour le **régime d'intégration fiscale des groupes** entre la société CV Développement "Société Mère" et les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières, SCI Les Fougères, Le Galion, A La Corniche et Angi "Sociétés filiales ».

Convention de trésorerie

En date du 1^{er} octobre 2018, la société CV DEVELOPPEMENT a conclu une convention de trésorerie avec les sociétés CAP Détente, Location MTR, Les Sartières, SCI Les Fougères, Hôtel Le Galion, A La Corniche, Baie d'Yves, La Pointe du Chay, SCI Les Fougères, SCI Surprise et SCI Angi "Sociétés filiales ». pour une durée indéterminée et moyennant une rémunération sur la base d'un taux d'intérêt des comptes d'associés déductibles fiscalement.

Conventions avec la SARL CAP DETENTE

- **Avances en compte courant de la société Cap Détente à la société CV DEVELOPPEMENT :** au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 197.098,82 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à Cap Détente s'élève à 36.608,69 euros.

Rc

Conventions avec la SARL LE GALION

- **Avances en compte courant de la société Le Galion à la société CV DEVELOPPEMENT** : au 30 septembre 2019, la société HOTEL LE GALION est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant de ces avances s'élève à la somme de 719.331,98 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel** : Le montant facturé à Le Galion s'élève à 39.594,41 euros.
- **Location d'un véhicule à la société Le Galion** : Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 13.034,64 euros.

Conventions avec la SARL LOCATION MTR

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Location MTR** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 222.642,57 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SARL BAIE D'YVES

- **Avances en compte courant de la société Baie d'Yves à la société CV DEVELOPPEMENT** : au 30 septembre 2019, la société CAP DETENTE est titulaire d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève à la somme de 37.189,40 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SCI LES FOUGERES

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la SCI Les Fougères** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 610.196,76 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la SAS LES SARTIERES

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société Les Sartières** : Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 297.193,90 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Location d'un véhicule à Les Sartières** : Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 12.072,96 euros.
- **Mise à disposition de mobil home à Les Sartières** : Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 66.925,08 euros.
- **Mise à disposition de personnel** : Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 48.825,40 euros.
- **Mise à disposition d'une maison** : Le montant facturé à la société Les Sartières s'élève à 34.337,88 euros.
- **Revenus des titres de participation reçus de la société Les Sartières** pour un montant de 100.000 euros.

Conventions avec ANGI

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société ANGI :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 387.176,06 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec A LA CORNICHE

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société A La Corniche :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 545.838,33 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.
- **Mise à disposition de personnel :** Le montant facturé à la société A La Corniche s'élève à 138.117,41 euros.
- **Location d'un véhicule à la société A LA CORNICHE :** Le montant total facturé pour l'exercice s'est élevé à 20.786,09 euros.

convention avec LA POINTE DU CHAY

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société LA POINTE DU CHAY :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 24.500 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

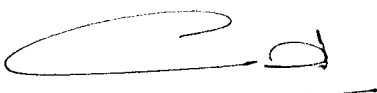
Convention avec SCI SURPRISE

- **Avances en compte courant de la société CV Développement à la société SCI SURPRISE :** Au 30 septembre 2019, le montant de ces avances s'élève à la somme de 30.650 euros. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Monsieur Philippe CAZENAVE

 Je 22.04.2020

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise LIEU DIT LES BRAGAUDS		17940 RIVEDOUX PLAGE		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 8 3 5 1 6 7 7 9 0 0 0 2 0		Néant *		
		Exercice N clos le, 30092019		
		N-1 30092018		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement* AB	AC		
	Frais de développement* CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (I) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO	115 000	115 000
	Constructions AP	AQ	75 162	333 838
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	5 303	10 184
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	143 605	172 034
	Immobilisations en cours AV	AW		
	Avances et acomptes AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV	4 802 733	4 800 283
	Créances rattachées à des participations BB	BC	385 426	7 419
Autres titres immobilisés BD	BE	1 219	1 219	
Prêts BF	BG			
Autres immobilisations financières* BH	BI	17 500		
TOTAL (II) BJ		BK	609 495	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
	En cours de production de biens BN	BO		
	En cours de production de services BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR	BS		
	Marchandises BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	5 510	849 892
	Autres créances (3) BZ	CA	2 352 955	1 994 548
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	980 088	
Disponibilités CF	CG	2 696	2 095	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	40 063	43 743	
TOTAL (III) CJ		CK	5 510	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		10 300 627	615 005
				9 685 622
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise CV DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 617 079)			DA	2 617 079	1 377 410	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....			DB	84 190	84 190	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	137 741	111 359	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	19 705	190 751	
	Report à nouveau			DH		(246 815)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	277 049	1 436 821	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées*			DK			
	TOTAL (I)			DL	3 135 764	2 953 715	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	139 199	142 199	
	Provisions pour charges			DQ	18 565	18 565	
	TOTAL (III)			DR	157 764	160 764	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 875 208	2 652 016	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 205 888	1 888 172	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	48 568	17 555	
	Dettes fiscales et sociales			DY	185 460	198 134	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	76 970	89	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	6 392 094	4 755 965		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 685 622	7 870 444		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Dont	Ecart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 910 868	2 420 989
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	5 183	5 690	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	FE	FF	
		FG	980 911	FH	980 911 725 772
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	980 911	FK	980 911 725 772
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	2 904 1 530
	Autres produits (1) (11)			FQ	728
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	984 544 727 302
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	2 901
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	451 366 480 132
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	(11 869) 54 726
	Salaires et traitements*			FY	181 448 146 659
	Charges sociales (10)			FZ	50 445 42 065
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	58 618 32 900
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	292 79
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	733 200 756 562
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	251 344 (29 260)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	100 106 1 550 568
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	40 000
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	100 106 1 590 568
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	68 133 45 959
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	83 763 72 564
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	151 896 118 523
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(51 789) 1 472 045	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	199 554 1 442 784	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		CV DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 090		20 803
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	108 792		163 599
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	137 881		184 403
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 207		26 152
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	111 617		51 258
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			160 764
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 825		238 174
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 057		(53 771)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(66 438)		(47 808)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 222 532		2 502 272
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	945 482		1 065 451
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	277 049		1 436 821
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	96 070		195 510
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 904		1 530
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Voir annexe 2053 Ext1 ci-joint		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 Ext1
(2019)

19

Extension 1

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT

[illegible]

ADVENTI Informatique

Désignation de l'entreprise CV DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
					1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
	CORPORELLES	Terrains				KG	115 000	KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	409 000	KK		KL	
			Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
			Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	10 350	KT		KU	5 137
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	64 689	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	42 378	KZ		LA	311 376	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 628	LC		LD	8 504	
Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	656 045	LO		LP	325 017			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	5 187 264	8V		8W	8 314		
	Autres titres immobilisés				1P	1 219	1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	17 500		
	TOTAL IV				LQ	5 188 483	LR		LS	25 814		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 844 528	ØH		ØJ	350 831		
CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
		1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	115 000	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	409 000	MC					
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	15 487	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	64 689	MO					
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	227 818	MR					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	23 132	MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB					
Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF						
TOTAL III		IY	NG	NH	855 126	NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW					
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	5 195 578	ØZ					
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	1 219	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	17 500	2G					
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	5 214 297	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	6 069 424	ØM						

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30092019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		CV DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	64 637	PN	10 525	PO		PQ	75 162
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 296	QA	2 007	QB		QC	5 303
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	29 372	QE	6 881	QF		QG	36 253
	Matériel de transport	QH	11 875	QI	97 757	QJ	14 318	QK	95 315
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 295	QM	3 742	QN		QO	12 037
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	117 475	QV	120 912	QW	14 318	QX	224 070
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	117 475	ØP	120 912	ØQ	14 318	ØR	224 070
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I									
Autres Immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM			
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		CV DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	18 565	5D	5F
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	142 199	5W	5X
	TOTAL II	5Z	160 764	TV	3 000
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	Sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	- titres de participation	Ø6	317 293	Ø7	68 133
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	317 293	Ø7	68 133
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	5 510	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	322 803	TY	68 133
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	483 567	UB	68 133
	dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
- financières	UG	68 133	UH		
- exceptionnelles	UJ		UK	3 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 Ext3

19

Extension 3

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT

Provisions pour impôts

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	
-------------------------------	--

DGFIP N° 2056 Ext4

19

Extension 4

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 Ext5

19

Extension 5

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT

Autres immobilisations financières

[illegible]

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise : CV DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	392 845		UM		UN	392 845		
	Prêts (1) (2)				UP			UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	17 500		UV		UW	17 500		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	6 590		6 590					
	Autres créances clients				UX	848 812		848 812					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	54 004		54 004					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 936		7 936					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 393		1 393					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	2 019 398		2 019 398					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	270 224		270 224					
	Charges constatées d'avance				VS	40 063		40 063					
	TOTAUX				VT	3 658 765		VU	3 248 420	VV	410 345		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	22 350		22 350						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	3 852 858		371 632		2 036 978		1 444 248		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	81 891		81 891						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	48 568		48 568						
Personnel et comptes rattachés				8C	19 799		19 799						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	14 148		14 148						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	149 024		149 024						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 490		2 490						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	2 123 998		2 123 998						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	76 970		76 970						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	6 392 094		VZ	2 910 868	2 036 978		1 444 248		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	1 525 530		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	310 019		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019, dont le total est de 9.685.621,65 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1.222.531,58 Euros et dégageant un bénéfice de 277.049,09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Litige Mercier

La société CV Développement a acquis la SAS les Sartières en 2012 auprès de Monsieur et Madame Mercier. Un litige oppose CV Développement aux vendeurs. Après avoir gagné en premier instance, CV Développement a perdu en appel et a été condamné à verser 142.198,83 €. CV Développement s'est pourvue en cassation afin de récupérer cette somme. Néanmoins, par prudence, ce risque a été provisionné à 100 % ce qui entraîne la constatation d'une charge exceptionnelle de 142.198,83 €.

Une reprise de provision de 3000 € a été effectuée sur cet exercice du à un règlement réalisé.

Contrôle fiscal

Exercices 2014 à 2016

La société a été contrôlée par l'administration fiscale pour les exercices 2014 à 2016. Les redressements envisagés par l'administration fiscale porte sur la TVS, la TVA et l'IS liés à l'activité de location de véhicule de la société CV Développement et sur les véhicules "Dérivés VP".

La rectification proposé par l'administration fiscale s'élève à 343.221 € impôts et majorations comprises.

Cette proposition de rectification est aujourd'hui contestée. Une provision pour impôt d'un montant de 18565 € a été constatée depuis les comptes clos au 30/09/2018. Elle constitue la partie non contestée de la provision

Exercices 2017 et 2018

Dans la continuité du contrôle fiscal présenté ci dessus, la société a été à nouveau contrôlée en 2019 pour les exercices clos en 2017 et 2018. Les redressements envisagés par l'administration sont les mêmes que ceux du contrôle précédent, notamment sur l'exercice 2017.

Les conséquences financières s'élèvent à 77.346 € impôts et majorations comprises.

Cette propositions de rectification est aujourd'hui contestée. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Bien qu'elle conteste la position de l'administration fiscale, la société a pris les dispositions nécessaires depuis 2018 pour que les situations remises en cause s'arrêtent.

Au début du mois de Janvier 2020, l'administration fiscale a procédé à une inscription privilège du trésor auprès du tribunal de commerce de la société CV DEVELOPPEMENT pour un montant de 343221 €. (relatif au contrôle fiscal des exercices 2014 à 2016).

La société a contesté cette inscription et demandé le sursis de paiement.

La société a demandé au Greffe du Tribunal de commerce d'inscrire cette contestation en marge de l'inscription de privilège du Trésor.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

ANNEXE

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf en ce qui concerne les conséquences de la
- première application des nouvelles règles sur les actifs. Une annexe spécifique précise les modifications
- apportées.
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

ANNEXE

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé dans les présents comptes en diminution des charges de personnel pour un montant de 7281 €

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	115 000,00				115 000,00
Constructions sur sol propre	409 000,00				409 000,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 349,81	5 137,25			15 487,06
Installations générales	64 689,28				64 689,28
Matériel de transport	42 377,50	311 375,71	125 934,96		227 818,25
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 628,22	8 503,66			23 131,88
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	656 044,81	325 016,62	125 934,96		855 126,47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	5 187 264,02	8 313,90			5 195 577,92
Autres titres	1 219,20				1 219,20
Prêts et autres immobilisations financières		17 500,00			17 500,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 188 483,22	25 813,90			5 214 297,12
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	5 844 528,03	350 830,52	125 934,96		6 069 423,59

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol propre	64 636,65	10 525,04		75 161,69
Installations techniques	3 296,29	2 006,54		5 302,83
Installations générales	29 371,93	6 881,43		36 253,36
Matériel de transport	11 875,24	97 757,36	14 317,61	95 314,99
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 294,99	3 741,71		12 036,70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 475,10	120 912,08	14 317,61	224 069,57
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	117 475,10	120 912,08	14 317,61	224 069,57

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Construction sur sol propre :	Consommation temps	de 10 à 40 ans
Installations techniques :	Consommation temps	sur 5 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 5 à 10 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 5 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Impôts	18 565,00			18 565,00
Autres provisions pour risques et charges	142 198,83		3 000,00	139 198,83
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	160 763,83		3 000,00	157 763,83
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Autres immobilisations financières	317 293,17	68 132,50		385 425,67
Comptes clients	5 510,00			5 510,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	322 803,17	68 132,50		390 935,67
TOTAL DES PROVISIONS	483 567,00	68 132,50	3 000,00	548 699,50
<i>Dont dotations et reprises financières</i>		68 132,50		
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>			3 000,00	

Détail des reprises sur provisions pour risques et charges

	Total	Utilisées	Sans objet
Autres provisions pour risques et charges	3 000,00	3 000,00	
TOTAL	3 000,00	3 000,00	

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	392 844,92		392 844,92	
Autres immobilisations financières	17 500,00		17 500,00	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	6 589,96	6 589,96		
Autres créances clients	848 812,43	848 812,43		
Etat - Impôts sur les bénéfices	54 004,00	54 004,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	7 935,75	7 935,75		
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 393,00	1 393,00		
Groupe et associés	2 019 398,05	2 019 398,05		
Débiteurs divers	270 223,88	270 223,88		
Charges constatées d'avance	40 063,00	40 063,00		
TOTAL DES CRÉANCES	3 658 764,99	3 248 420,07	410 344,92	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	22 349,76	22 349,76		
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	3 852 857,80	371 632,28	2 036 977,86	1 444 247,66
Emprunts et dettes financières divers (1)	81 890,75	81 890,75		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 568,18	48 568,18		
Personnel et comptes rattachés	19 799,20	19 799,20		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	14 147,60	14 147,60		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	149 023,53	149 023,53		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	2 489,61	2 489,61		
Groupe et associés	2 123 997,70	2 123 997,70		
Autres dettes	76 969,52	76 969,52		
TOTAL DES DETTES	6 392 093,65	2 910 868,13	2 036 977,86	1 444 247,66
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 525 530,39			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	310 018,99			

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	82 220,39
Autres créances	536,44
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	82 756,83

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 167,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 411,89
Dettes fiscales et sociales	28 416,57
Autres dettes	1 665,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	49 660,46

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	40 063,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	40 063,00

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Parts sociales	19,00	137 741		

En date du 22/02/2019, la société a été transformé de EURL à SAS.

A cette même date, une augmentation de capital a eu lieu par incorporation des réserves d'un montant de 1 239 669 € par élévation de la valeur nominal de l'action (19 €).

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	1 377 410,00	1 239 669,00		2 617 079,00
Primes	84 190,00			84 190,00
Réserves	302 109,33	1 095 005,75	1 239 669,00	157 446,08
Report à nouveau	-246 815,28	246 815,28		
Résultat de l'exercice	1 436 821,03	277 049,09	1 436 821,03	277 049,09
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	2 953 715,08	2 858 539,12	2 676 490,03	3 135 764,17

ANNEXE

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer			Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Crédit bail mobilier				
Autres immobilisations corporelles	105 273,24	96 094,64		719 009,03
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	105 273,24	96 094,64	201 367,88	719 009,03
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	105 273,24	96 094,64	201 367,88	719 009,03

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de

Crédit Maritime :

s/ prêt de 1 000 000 € :

Nantissement d'un produit CAT pour 150 000 €

s/ prêt de 580 000 € :

Nantissement de 500 actions de la SAS Les Sartières à hauteur de 580 000 €

s/ prêt de 450 000 € :

Privilège à hauteur de 450 000 € sur l'immeuble objet du prêt

Accordés par

s/ prêt de 1 000 000 € du Crédit maritime :

M. CAZENAVE s'est prêté caution à hauteur de 1 000 000 € en premier rang sur son domicile personnel.

s/ prêt de 580 000 € du crédit maritime :

Caution solidaire de M. CAZENAVE à hauteur de 50 % de l'encours du prêt

Garantie OSEO à hauteur de 50 %

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	256 121,15
Intérêts restant à courir sur emprunts	541 870,23
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	797 991,38

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
SARL BAIE D'YVES	1 000,00	26 640,95	100,00	1 000,00	1 000,00			-12 194,09		sté à l'IR
SAS CAP DETENTE	7 500,00	295 041,54	99,60	249 000,00	7 500,00		675 893,62	46 437,03		
SARL LOCATION MTR	1 500,00	-235 372,43	99,33	140,00	1 500,00		3 600,00	-6 165,07		
SCI LES FOUGERES	1 000,00	69 028,57	95,00				157 175,32	-25 826,32		
SAS LE GALION	7 622,00	903 709,40	100,00	1 950 000,00	1 950 000,00		893 663,01	-33 485,87		
SCI ANGI	1 000,00	-559 352,24	99,00	990,00	1 000,00		264 914,45	-440 386,08		
SAS LES SARTIERES	7 622,45	509 552,10	100,00	1 770 000,00	1 770 000,00		1 485 067,88	15 040,62	100 000,00	
SAS A LA CORNICHE	5 000,00	48 029,44	100,00	5 000,00	5 000,00		1 391 234,56	111 075,07		
SCI SURPRISE	5 000,00		99,80				47 385,80	20 614,33		
SCI LA POINTE DU CHAY	5 000,00		100,00	2 450,00	2 450,00		148 496,00	-157 724,88		
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
SAS LE RICHELIEU	40 000,00		50,00	40 000,00	40 000,00			-5 746,84		

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Filiales françaises (ensemble)

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

Dans les sociétés étrangères (ensemble)